INTRODUCTION GENERALE

Avec le développement de la linguistique textuelle et de l’analyse du discours, la linguistique complète son objet et ses méthodes. L’on prend en compte, au-delà du système lui-même, les produits de l’activité langagière, le contexte qui les voit surgir, les processus et les stratégies que les locuteurs mettent en œuvre pour interagir. Il s’agit ainsi d’une perspective qui dépasse le cadre de l’héritage saussurien, de la linguistique dite « générale » ou « interne » qui posait la nécessité de prendre « pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même ».

Le langage est ainsi appréhendé sous l’angle d’une activité langagière se manifestant sous forme d’un discours ou d’un texte. Le cadre de l’énoncé ou de la phrase apparait dès lors trop étroit d’où la nécessité d’élaborer des outils méthodologiques susceptibles de rendre compte de segments plus larges que ceux analysés usuellement par la linguistique générale et les manuels de grammaire. La linguistique textuelle s’y attache dès lors qu’elle s’interroge sur les relations interphrastiques, sur l’ordre des phrases dans un texte, sur les critères qui font d’une suite de phrases un texte.

La linguistique textuelle se donne donc pour objet **la** **textualité** en partant du principe qu’un texte forme une unité d’un autre ordre, qu’il est autre chose qu’une suite de phrase mises bout à bout comme le montre le fait qu’on peut le résumer. Ainsi, la grammaire du texte s’oppose à la grammaire de phrases. Elle représente un modèle méthodologique nouveau qui prend en compte les textes oraux et écrits. Les faits linguistiques ne sont pas décrits selon leur appartenance à des classes, ni dotés de fonctions intrinsèques permanentes, mais les énoncés qui constituent le texte sont analysés dans une perspective fonctionnelle